

Image not found or type unknown



# ANNULATION ACHAT DE CHIOT

Par **JULEVERO**, le **16/09/2016** à **19:24**

Bonjour

Je suis allée voir un éleveur il y a deux jours et j'ai craqué sur un chiot : j'ai donné un chèque pour réservation mais je n'ai signé aucun document ni contrat de vente.

Aujourd'hui je souhaite annuler la réservation ayant des soucis qui se sont greffés ! Le chiot n'a que 10 jours donc l'éleveur a le temps de le revendre.

Pensez-vous que je peux récupérer mon chèque étant donné qu'aucun contrat n'a été signé ? et cela date d'il y a deux jours seulement ?

Merci pour les réponses